



Commission paritaire du transport urbain et régional

3280200 Transport urbain et régional de la Région wallonne

Chèques – repas	1
Pension complémentaire – assurance – groupe.....	1
Octroi d'avantages non récurrents liés aux résultats	2
Facilités de circulation	Err
or! Bookmark not defined.	
Travail du samedi	3
Prime multi – tarifaire	3
Primé lié à la mise en œuvre de la carrière des chefs d'équipe technique.....	3
Frais de transport	3
L'indemnité octroyée pour les déplacements nécessaires à l'obtention ou au renouvellement des permis de conduire	3
Prime de nettoyage.....	4

Les CCT mentionnées ci-après peuvent être consultées sur le site du SPF ETCS :

<http://www.emploi.belgique.be/searchCAO.aspx?id=4708>

Le site ne permettant pas de consulter des CCT antérieures à 1999, le texte des CCT plus anciennes est repris dans cette fiche.

Chèques – repas

**CCT du 20 novembre 2011 (61.416), la force obligatoire n'a pas été demandé
Relative aux titres repas conclue au sein de la Sous-commission paritaire pour le
transport urbain et régional de la Région wallonne**

Tous les articles.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2002 pour une durée indéterminée.

**CCT du 26 octobre 2012 (119.814), prolongée par la CCT du 17 février 2014 (122.576)
(la force obligatoire n'a pas été demandé pour la CCT 122.576)**

Octroi des titres-repas sous forme électronique

Tous les articles.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2013, prolongée pour une durée indéterminée par la CCT du 17 février 2014 (122.576).

Pension complémentaire – assurance – groupe

CCT du 20 avril 2001 (57.357), la force obligatoire n'a pas été demandé

Ratifiant la CCT conclue le 26 mars 1998 instituant un règlement d'assurance – groupe

Tous les articles + annexe.



Durée de validité : 1^{er} janvier 1997 pour une durée indéterminée.

CCT du 20 avril 2001 (57.359), la force obligatoire n'a pas été demandée
Programmation sociale 1997

Tous les articles + annexe.

Durée de validité : 1^{er} janvier 1997 pour une durée indéterminée.

CCT du 15 juin 2007 (83.822), la force obligatoire n'a pas été demandée
Programmation sociale 2007 – 2008

Art. 1, 4 et 13.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2007 pour une durée indéterminée.

CCT du 14 octobre 2009 (109.436)

Pension complémentaire (I)

Tous les articles + annexes (4).

Durée de validité : 1^{er} octobre 2009 pour une durée indéterminée.

CCT du 14 octobre 2009 (109.437)

Pension complémentaire (II)

Tous les articles.

Durée de validité : 1^{er} octobre 2009 pour une durée indéterminée.

CCT du 17 février 2014 (122.577)

Cotisations du Fonds Mutuel du Transport Urbain et Régional Wallon et de l'Assurance de groupe

Art. 1, 3, 4 et 6.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2014 pour une durée indéterminée.

CCT du 29 avril 2014 (122.578), la force obligatoire n'a pas été demandée
Programmation sociale 2013 – 2014

Art. 1, 2, 3 et 8 (du chapitre 5).

Durée de validité : 1^{er} avril 2014 pour une durée indéterminée.

Octroi d'avantages non récurrents liés aux résultats

CCT du 10 mars 2008 (87.954)

L'octroi d'avantages non récurrent liés aux résultats

Tous les articles + annexe.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2008 pour une durée indéterminée.

Facilités de circulation

CCT du 1 février 2010 (150.633)

Convention collective de travail du 1^{er} février 2010 relative aux facilités de circulation octroyées aux travailleurs, aux allocataires des caisses sociales ainsi qu'à leurs ayants droit conclue au sein de la Sous-commission paritaire pour le transport urbain et régional de la Région wallonne

Tous les articles



Durée de validité : 1^{er} février 2010 pour une durée indéterminée.

Travail du samedi

CCT du 15 juin 2007 (83.822), la force obligatoire n'a pas été demandée
Programmation sociale 2007 – 2008

Art. 1, 3 et 13.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2007 pour une durée indéterminée.

Prime multi – tarifaire

CCT du 1 octobre 2007 (85.889)

Exécution des articles 9 et 10 de la convention collective de travail du 15 juin 2007 relative à la programmation sociale 2007 – 2008

Art. 1, 6, 7 et 11.

Durée de validité : 1^{er} juin 2007 pour une durée indéterminée.

Primé lié à la mise en œuvre de la carrière des chefs d'équipe technique

CCT du 22 avril 2016 (134.123)

La mise en œuvre de la carrière des chefs d'équipe technique

Préambule, art. 1, 6, 9, 11 et 12.

Durée de validité : 1^{er} décembre 2015 pour une durée indéterminée.

Frais de transport

CCT du 15 juin 2007 (83.822), la force obligatoire n'a pas été demandée
Programmation sociale 2007 – 2008

Art. 1, 6 et 13.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2007 pour une durée indéterminée.

CCT du 10 mars 2008 (88.268)

L'octroi d'une indemnité pour les déplacements à vélo entre le domicile et le lieu de travail

Tous les articles.

Durée de validité : 1^{er} avril 2008 pour une durée indéterminée.

L'indemnité octroyée pour les déplacements nécessaires à l'obtention ou au renouvellement des permis de conduire

CCT du 29 avril 2014 (122.578), la force obligatoire n'a pas été demandée
Programmation sociale 2013 – 2014

Art. 1, 6 et 8 (du chapitre 5).

Durée de validité : 1^{er} janvier 2013 pour une durée indéterminée.



Prime de nettoyage

**CCT du 15 juin 2007 (83.822), la force obligatoire n'a pas été demandé
*Programmation sociale 2007 – 2008***

Art. 1, 5 et 13.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2007 pour une durée indéterminée.